



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Démographie et questions sociales »**

Réunion du 2 décembre 2020

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête de comparaison spatiale des niveaux de
prix à la consommation entre territoires français**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	L'enquête vise à couvrir l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages. Tous les types de points de vente sont enquêtés.
Champ géographique	L'enquête est réalisée sur le territoire métropolitain, hexagone et Corse, et dans les départements d'outre-mer.

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Cette enquête ne dispose pas d'un questionnaire au sens propre. Les enquêteurs relèvent, en effet, directement les prix dans les points de vente ainsi que les caractéristiques du produit, en remplissant un formulaire dématérialisé.
URL de consultation du questionnaire	
Objectifs	<p>L'enquête permet de comparer les niveaux des prix à la consommation entre la métropole et les départements d'outre-mer, entre la province et la Corse et, entre la province et l'agglomération parisienne, à produits aussi identiques que possible. Elle s'apparente donc à une enquête sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) telle que la pratiquent Eurostat et l'OCDE (pour ce qui concerne la consommation des ménages).</p> <p>Des écarts de niveaux de prix sont calculés par grands secteurs ou par grandes fonctions ainsi que pour l'ensemble de la consommation. Les écarts sont calculés pour différents paniers de consommation, notamment ceux des départements d'outre-mer et</p>

	<p>celui du territoire métropolitain pour mesurer l'impact des différents modes de consommation entre territoires.</p> <p>S'agissant de la métropole, l'enquête donne lieu à une comparaison agglomération parisienne/province depuis 2015. Cette comparaison sert, entre-autres, à l'estimation de coefficients spatiaux (rapport de prix : Total France / Agglomération parisienne) pour l'enquête PPA.</p> <p>L'enquête s'appuie autant que possible sur les informations disponibles pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (relevés effectués par les enquêteurs dans des points de vente physiques, relevés sur internet, données de caisses, données administratives), mais le rapprochement de produits entre territoires implique un complément d'enquête spécifique dans les points de vente physiques ou sur internet.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	Prix sur l'ensemble de la consommation des ménages français
Historique	La dernière enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix entre territoires français a eu lieu en 2015 et auparavant, en 2010. Une enquête du même type avait été réalisée en 1985 et en 1992.
Faits marquants précédentes éditions	<p>Ajout de la comparaison Corse/province lors de l'enquête de 2010</p> <p>Prise en compte de Mayotte lors de l'enquête de 2015</p> <p>Ajout de la comparaison agglomération parisienne/province lors de l'enquête de 2015</p>
Concertation	Des concertations locales dans chaque département d'outre-mer (associant partenaires sociaux, des représentants des services de l'État, les observatoires de prix dans les départements d'outre-mer) et une autre avec des utilisateurs régionaux sont prévues au premier trimestre 2021.
Origine de la demande	Cette enquête répond aux besoins exprimés par le Ministère de l'Outre-Mer, à ceux des Comptes Nationaux (eux-mêmes répondant à des règlements européens) et à l'engagement pris par l'Insee lors de l'enquête de 2010, de réaliser dorénavant ce type d'enquête tous les 5-6 ans.
Place dans un dispositif	L'enquête répond à un besoin actuellement non couvert par la

statistique	<p>statistique publique. En effet, l'indice des prix à la consommation, qui mesure les évolutions temporelles de prix, n'est pas conçu pour mesurer des écarts de prix en niveau entre territoires.</p> <p>Par contre, à terme, l'utilisation des données de caisses devrait permettre de produire des statistiques régionales, sur un champ restreint de la consommation (la consommation de produits de grande consommation dans la grande distribution).</p>
Extensions géographiques	<p>Par nature, l'enquête permet de produire des statistiques pour chaque département d'outre-mer, pour la Corse et pour l'agglomération parisienne. Les différentes collectivités d'outre-mer sont invitées à participer à l'opération, de manière à pouvoir disposer d'écarts de niveaux de prix également avec les collectivités d'outre-mer.</p>
Utilisateurs	<p>Les statisticiens de l'Insee pour éclairer le débat économique sur les écarts de prix entre territoires.</p> <p>Les comptables nationaux pour les besoins de l'enquête sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) afin de calculer les coefficients d'extrapolation spatiaux.</p>

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	La collecte est prévue aux mois de mars/avril 2022.
Mode de collecte	<p>Afin de réaliser les comparaisons spatiales, différentes sources de données sont mobilisées, dont une bonne part sont habituellement utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (relevés effectués pour l'indice des prix à la consommation dans des points de vente physiques ou sur internet, données de caisses, données administratives).</p> <p>Ces sources sont ensuite complétées par des enquêtes spécifiques : une collecte dans les points de vente physiques sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee au cours des mois de mars-avril 2022. Une collecte internet aura également lieu en parallèle.</p> <p>À ces prix relevés sur le terrain ou sur internet s'ajoutent les tarifs collectés directement auprès d'organismes privés ou publics tels qu'EDF, les opérateurs de télécommunications, la Caisse nationale d'assurance maladie, les services publics locaux.</p>

Comitologie	<p>Un comité de pilotage, un groupe de suivi de la collecte et un groupe d'exploitation des données internes à l'Insee ont été mis en place et se réuniront régulièrement. Le comité de pilotage est chargé de fixer les principales orientations, tant en termes d'objectifs que d'organisation. Il est composé de directeurs régionaux et de représentants de la direction générale de l'Insee. Le groupe de suivi de la collecte et le groupe d'exploitation des données réunissent les chefs de sites prix des directions régionales et des représentants de la direction générale de l'Insee. Le groupe de suivi de la collecte se réunira avant et pendant l'enquête et le groupe d'exploitation des données plutôt après celle-ci.</p>
Contraintes pour l'enquêté	<p>La contrainte, qui s'apparente à celle qu'engendre l'indice des prix à la consommation, est a priori très faible car la collecte est faite directement par les enquêteurs de l'Insee, le plus souvent à partir des prix mentionnés sur les étiquettes relatives aux produits. Des compléments d'information peuvent, le cas échéant, être demandés au gérant du point de vente. Le temps requis pour cette interrogation est minime.</p>
Coût de l'enquête	<p>Le coût de l'enquête est estimé à environ 1 million d'euros.</p>
Organisme collecteur	<p>Sous l'autorité des services statistiques des directions régionales de l'Insee, la collecte des prix est réalisée par des enquêteurs de l'Insee. Il s'agira soit d'enquêteurs effectuant déjà des relevés pour l'indice des prix à la consommation (IPC) et parfois pour l'enquête Parités de pouvoirs d'achat (PPA) en Île-de-France, soit d'enquêteurs occasionnels recrutés pour l'enquête.</p>
Plan de sondage	<p>Comme pour l'indice des prix à la consommation, le sondage est raisonné et fondé sur une méthode de quotas selon trois critères qui a comme objectif un nombre de prix relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • critère géographique : les relevés sont effectués dans des agglomérations (ou départements en Île-de-France) de plus de 2 000 habitants réparties sur le territoire métropolitain continental et appartenant à différentes classes de taille, ainsi que dans 4 agglomérations en Corse et une dizaine pour l'ensemble des départements d'outre-mer ; • critère de type de produit : un échantillon de 400 familles de produits (« articles ») consommés à la fois en métropole et dans les départements d'outre-mer est défini. L'article est le niveau de base pour la collecte et le calcul de niveaux de prix élémentaires. Les relevés effectués se rapportent à un article défini au sens précédent. Lorsque c'est possible, des relevés réalisés au titre de

	<p>l'indice des prix à la consommation sont utilisés. En moyenne, 20 relevés par article sont effectués sur chaque territoire étudié, soit une cible totale de 41 000 relevés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • critère de type de point de vente : une stratification par forme de vente (hypermarchés, etc.) est constituée pour représenter la diversité des produits et modes d'achat des consommateurs et prendre en compte les niveaux de prix différenciés selon les formes de vente.
Taille de l'échantillon	41000

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	L'enquête bénéficie de subventions de la part d'Eurostat et de la Direction générale d'Outre-Mer.
Date prévisionnelle de la première publication	La publication des résultats est prévue pour le premier trimestre 2023. Elle devrait prendre la forme, comme en 2015, de deux quatre-pages nationaux (Insee Première) ainsi que de publications régionales de l'Insee. Le niveau de diffusion des résultats correspondra aux grandes fonctions de consommation (partition de la consommation en 12 regroupements).